



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-21920094-20230207-DEL2023-S01004-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2023  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 7 février 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 7 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN (à partir de 20h25), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (jusqu'à 20h37), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SIBON, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN (jusqu'à 20h25), Mme PETIT (à partir de 20h37).

Procurations : M. SIBON a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme TOUSSAINT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S01/004

**Objet : Attribution d'une subvention pour soutenir l'association SOS Méditerranée.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'association SOS Méditerranée affrète des bateaux afin de secourir des migrants bloqués en mer Méditerranée ;



Considérant que l'association SOS Méditerranée fait face à des charges supplémentaires en raison de l'inflation et de la guerre en Ukraine entraînant une augmentation du prix du fuel et de ses prestataires ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 26 janvier 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame DAHAN, Conseiller Municipal,

Après en avoir débattu ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : DECIDE d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association SOS Méditerranée.

Délibération rejetée à :

7 voix pour : M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

24 contre : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. SIBON, Mme CATAU.

et 4 abstentions : Mme DELAMARE, M. KLEIN, M. LOUIS, M. CLAUSSMANN.

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le 11 5 FEV 2023  
Et de la publication le 11 6 FEV 2023